

WHA30.51 Rôle du secteur sanitaire dans l'élaboration de politiques et de plans nationaux et internationaux en matière d'alimentation et de nutrition

La Trentième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné en détail le document de base pour les discussions techniques sur « l'importance pour la santé des politiques nationales et internationales d'alimentation et de nutrition » et ayant examiné le rapport des discussions techniques qui ont eu lieu sur ce sujet au cours de la présente session;

Constatant, d'une part, que la malnutrition est un des problèmes de santé majeurs du monde qui prend un relief accru à mesure qu'on est en train de maîtriser quelques-unes des maladies transmissibles, d'autre part, que les déficits alimentaires dans les pays en développement en même temps que les excès et les déséquilibres alimentaires dans les pays développés continuent d'affecter défavorablement la santé de larges segments de la population dans les deux catégories de pays;

Reconnaissant qu'il est nécessaire en outre d'accroître la qualité et l'innocuité des aliments, compte tenu en particulier du processus d'industrialisation;

Préoccupée de voir que, dans un grand nombre de pays, le secteur de la santé et d'autres secteurs consacrent une attention et des ressources insuffisantes à l'amélioration de cette situation critique,

1. FAIT SIENNES les conclusions et les recommandations qui se sont dégagées des discussions techniques;
2. INVITE instamment les gouvernements:
 - 1) à donner une priorité plus élevée aux problèmes d'alimentation et de nutrition dans leurs programmes de santé;
 - 2) à élaborer encore des programmes multisectoriels spécifiquement orientés vers l'amélioration de l'état nutritionnel de la population et vers l'amélioration qualitative des aliments;
 - 3) à prendre dûment en considération les incidences alimentaires et nutritionnelles de leurs politiques et plans de développement;
 - 4) à accroître l'appui politique, technique et financier qu'ils donnent aux actions engagées dans ce sens;
 - 5) à prêter attention aux aspects tant qualitatifs que quantitatifs de la nutrition;
3. PRIE le Directeur général:
 - 1) de prendre les mesures supplémentaires requises pour renforcer le programme OMS de nutrition de façon à mettre l'Organisation en mesure de jouer le rôle qui lui revient dans l'élaboration et l'exécution de politiques et de plans d'alimentation et de

nutrition nationaux et internationaux aux fins suivantes:

- a) assurer aux pays Membres l'impulsion et la coopération technique nécessaires pour améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'intervention de leurs services de santé dans les programmes nutritionnels en rapport avec la santé;
 - b) renforcer la capacité de recherche ainsi que l'enseignement et la formation dans les programmes de nutrition, priorité étant donnée aux pays en développement,
 - c) éliminer les formes graves de malnutrition, telles que le kwashiorkor, le marasme et la kératomalacie, en tant que problèmes de santé publique d'ici à la fin du siècle au plus tard;
 - d) recenser les secteurs difficiles tels que l'interaction entre la malnutrition d'une part et l'infection et la capacité productive d'autre part, de façon à intégrer des programmes d'action pertinents;
 - e) déterminer les groupes de population les plus vulnérables (groupes exposés au risque) au regard des programmes visant à protéger la santé des mères et des enfants et la santé des travailleurs;
 - f) établir pour les problèmes nutritionnels en rapport avec la santé une échelle de priorités fondée sur les conditions particulières au pays;
 - g.) élaborer des systèmes de surveillance nutritionnelle pour étayer les programmes d'action et faciliter leur évaluation;
 - h) élaborer des systèmes pour lutter contre la contamination des produits alimentaires par les pesticides, les mycotoxines et d'autres substances toxiques;
 - i) épauler les ministères de la santé dans les efforts qu'ils déploient en faveur de l'inclusion de buts nutritionnels dans les plans de développement nationaux, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes multisectoriels d'alimentation et de nutrition;
- 2) de se concerter avec les Etats Membres comme avec les organismes nationaux et internationaux compétents en vue d'obtenir les concours nécessaires au développement de programmes de nutrition intensifiés, y compris sur les plans technique et financier;
 - 3) de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce programme à la soixante et unième session du Conseil exécutif et à la Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé.

Commission B. septième rapport)